



Ecoréglage est une structure associative, active depuis plus de 20 ans dans le contrôle des pulvérisateurs.

Avec son banc de contrôle mobile, elle propose son service au coeur de votre exploitation.

Pour tout renseignement technique, vous pouvez nous joindre au 07 81 75 01 31.

- 10%

à partir de 5 pulvérisateurs sur le même site

- dans votre CUMA
- chez un de nos partenaires (concessionnaire ou coopérative)
- chez vous avec d'autres
- chez un autre propriétaire

Principales causes de refus

- Fuites
- Usure des buses
- Manomètre défectueux
- Pompe défectueuse
- Dysfonctionnement DPAE
- Lésion ou déformation de la rampe
- Lésion ou déformation du châssis

NOS PARTENAIRES



1

Avant le rendez-vous

Assurez-vous que votre pulvérisateur fonctionne et a toutes ses sécurités.

Nettoyez-le, il doit être parfaitement propre*.

Remplissez-le d'eau claire à 30% de sa capacité.

* Le manquement à cette règle entraîne le refus automatique du contrôle pour des raisons de sécurité.

2

Lors du contrôle

Soyez présent

Pensez à vous munir :

- de votre numéro SIREN
- des informations sur votre matériel
- d'un moyen de paiement



3

Après le contrôle

Votre pulvérisateur est conforme :

Le rapport d'inspection vous est remis en main propre.

L'appareil est répertorié avec sa plaque d'identification et sa vignette.

Votre rapport d'inspection est à conserver dans un endroit sûr, jusqu'au prochain.

Votre pulvérisateur est soumis à une contre visite :

Vous avez 4 mois pour la réaliser.



Le spécialiste du diagnostic pulvé

VOUS ÊTES :

- Un groupement de producteurs
- Une organisation professionnelle
- Une CUMA
- Une coopérative
- Un négociant
- Un concessionnaire

**DEVENEZ PARTENAIRE
D'ECOREGLAGE, ORGANISEZ
DES CONTRÔLES GROUPÉS**

CONTACTS :

Aveyron : 05 65 45 13 17

Haute-Garonne : 05 34 45 19 79

Ariège : 05 34 45 19 79

Lot : 05 65 23 22 12

Tarn : 05 63 48 83 14

Tarn-et-Garonne : 05 63 93 52 63

**VOTRE APPAREIL DE TRAITEMENT
a plus de 5 ans**

**Le contrôle de tous les pulvérisateurs
est obligatoire tous les 3 ans depuis
janvier 2021.**